



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Rien ne se résoudra d'en haut
Page 1

ACTUALITÉ

Mobilisation contre la réforme
Page 2

Revalo, vous avez dit revalo ?
Page 3

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

Page 4

HOMMAGE

Matthieu Gallou
Page 5

DÉFENSE DES PERSONNELS

Suppression de la techno en 6^e
Page 6

AUTO PORTRAIT

Mireille Arnoualt
Enseignante bilingue
Page 7

VIE DU SYNDICAT

Agenda
Page 8

Profession EDUCATION

Directrice de publication : Catherine Nave-Bekhti
Directeur du supplément : Luc Grimonprez
Comité de rédaction : Véronique Baslé, Sophie Bernat, Luc Grimonprez, Florence Peck, Françoise Rivière, Luc Savatier, Marion Toscer
Photographies : Sgen-CFDT Bretagne
Maquette : UD CFDT 29200 Brest

EDITORIAL

Rien ne se résoudra d'en haut

À l'heure où nous rédigeons ces lignes - fin mars - le conflit sur les retraites est à un point de bascule. D'un conflit social nous sommes en train de passer à une crise politique, voire, si le président s'entête, à une crise de régime.

Difficile de prévoir quelle en sera l'issue. Mais avec toute la CFDT, inquiète et responsable, nous la souhaitons pacifique et apaisée.

Il est en tout cas au moins une leçon que l'exécutif devrait en tirer, celle de la nécessité du dialogue social. Il est plus que temps d'accorder aux partenaires sociaux la place qui leur revient. Rien ne se résoudra d'en haut. Au contraire, à mettre systématiquement la charrue avant les bœufs, les réformes proposées ne peuvent qu'ajouter du désordre, de la colère et majorer les risques psychosociaux.

Nos champs professionnels excellent dans ce fonctionnement vertical, ultra-centralisateur et délétère. Dernier exemple en date : la suppression de la techno en 6^{ème}. Tout part d'une volonté d'introduire, dans une approche archi ringarde, du soutien en français et en maths, sans réflexion, consultation, concertation. Depuis, les rectorats et même le ministère de l'éducation courent après des solutions pour limiter des dégâts qu'il n'a pas envisagés et qu'il a lui-même causés. Les marges de manœuvre des rectorats et des directions académiques, déjà bien faibles, se réduisent encore



comme peau de chagrin, deviennent dérisoires et nuisent à l'efficacité du dialogue social.

Plus localement, la gestion des restructurations à marche forcée, opérées par la direction des CROUS de Bretagne malmènent les personnels. Il faut écouter celles et ceux qui dans les établissements, sur les postes de travail sont le plus à même de savoir quelles organisations du travail sont adaptées à leurs missions.

Il faut absolument donner du pouvoir de décision et d'actions aux actrices et acteurs de terrain. Cela suppose d'intégrer dans le temps de travail des temps de dialogue et de concertation. Les collègues s'usent voire s'épuisent à empiler les tâches les unes sur les autres en perdant de vue le sens de leurs missions. Ralentir, organiser des pauses, du temps pour se parler, décider ensemble, sur place. Faute de procéder ainsi, la machine continuera de broyer de l'humain et nos champs professionnels deviendront des déserts.



Luc GRIMONPREZ
Secrétaire général



Véronique BASLÉ
Secrétaire générale adjointe

Mobilisés contre la réforme des retraites



Pratique

Indemnisation des jours de grève

La CFDT est la seule organisation syndicale française à avoir mis en place une caisse de grève centrale et permanente.

Comment en bénéficier ?

- **Justifier de 6 mois de cotisations** en continu avant le premier jour du conflit (gare aux impayés en cas de prélèvement automatique) ; les adhérent·es de **moins de 6 mois** percevront une demi-prestation, à condition d'avoir adhéré avant le 1er jour de grève, à savoir le 19 janvier.
- **Informez le syndicat** de sa participation à la grève **le plus rapidement possible** (afin que le dossier collectif puisse être monté rapidement).
- **Fournir au syndicat la copie du bulletin de salaire** mentionnant la retenue de salaire pour le jour de la grève.

Quel montant ?

L'adhérent·e est indemnisé·e à hauteur de **7,70 €/h**. Le retrait d'1/30 de salaire étant comptabilisé pour 7 heures, cela fait 53,90 euros maximum par journée de grève.

Pour demander la prise en charge des jours de grève

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait leur demande, il faut remplir le formulaire en ligne sur notre site.

Si vous avez des difficultés à vous connecter, n'hésitez pas à contacter le syndicat !



Revalo, vous avez dit revalo?

Personnels enseignants, CPE et PSY-EN

Petit historique.

Passons sur les promesses non tenues des cinq années du ministère Blanquer.

Pour rappel donc, Emmanuel Macron, pendant sa campagne des élections présidentielles 2022, avait promis une revalorisation inconditionnelle de 10% pour tous les enseignant-es et aucun démarrage de carrière en-dessous de 2000 euros. Ce à quoi il avait ajouté « on revalorisera très substantiellement, jusqu'à 20 %, celles et ceux qui vont sur les méthodes les plus innovantes en permettant plus de liberté, sur le terrain, à nos professeurs. »



Rémunération du Pacte

Différents niveaux d'implication dans le pacte seraient possibles. Pour un pacte complet, le ministère prévoit une rémunération de 3650 euros bruts annuels, pour environ 72h de travail en plus. Cela correspond à une rémunération légèrement supérieure à 72 HSE actuelles pour un-e enseignant-e certifié-e par exemple et correspond en moyenne à 10% de la rémunération actuelle des enseignant-es PE et certifié-es.

Le ministère a indiqué que le concept de Pacte n'est pas négociable. Cela fait

planer le risque qu'en cas de désaffection pour le dispositif, l'argent provisionné au budget 2023 soit finalement utilisé par d'autres ministères.

Socle vs Pacte : comment s'y retrouver ?

Le socle, c'est la partie inconditionnelle pour tous les personnels enseignants, CPE et PSY-EN. On sait déjà que ce n'est pas +10% pour tous et toutes, mais une moyenne. Cette partie socle comprend une augmentation des primes ISAE et ISOE, une augmentation de la prime d'attractivité pour les personnels entrants dans le métier, une amélioration du reclassement pour celles et ceux qui ont eu une autre carrière, et une amélioration des passages à la Hors Classe.

Le Pacte, c'est la partie qui serait liée à des nouvelles missions. Le Sgen-CFDT, avec tous les syndicats, est absolument opposé à cette logique.

Nouvelles missions : liste non exhaustive (ou inventaire à la Prévert)

- du remplacement de courte durée de collègues absents dans le 2d,
- le dispositif « devoirs faits » en 6e,
- les missions de coordination ou de référent-e,
- les dispositifs : « vacances apprenantes » ou « école ouverte »,
- de l'accompagnement lié à l'école inclusive
- du tutorat et du mentorat de nouveaux professeurs,
- des heures de soutien en 6ème pour les collègues du 1er degré.

Chaque école ou établissement listerait les missions qui lui sont nécessaires et les répartirait ensuite entre les enseignant-es volontaires.

Un-e enseignant-e qui s'engagerait dans le pacte se déclarerait donc disponible pour assurer ces missions. Le pacte ne fonctionne pas à la carte mais au menu : elle ou il ne pourrait pas refuser certaines des missions qui lui seraient confiées.

Le Pacte c'est « travailler plus pour gagner plus »

Or ce que nous voulons c'est être correctement rémunérés pour le travail que nous effectuons déjà.

Le Pacte fait reposer sur les personnels **la gestion de la pénurie** d'enseignant-es. En imposant notamment le remplacement de courte durée. Il vient donc alourdir la charge de travail alors qu'il faudrait **l'alléger**.

Il risque d'**aggraver encore les inégalités femmes-hommes**. Comme le montrent les rapports de situation comparée, les hommes choisissent davantage les dispositifs de ce type – indemnités sur la base du volontariat – que les femmes. Cela creuse les écarts de rémunération.

Il est déconnecté de la réalité dans le **1er degré**, pour lequel on a visiblement eu bien du mal à imaginer de nouvelles tâches, tant la charge de travail est déjà lourde. Dans le **2nd degré**, les enseignant-es assurent déjà de nombreuses missions évoquées par le ministère.

Enfin, il implique une charge supplémentaire pour les personnels de direction ainsi que les directeurs et directrices d'école, la coexistence de dispositifs parallèles, la mise en concurrence ou pression sur les collègues, le risque d'abandon de dispositifs existants. Loin de répondre aux besoins du terrain, le pacte risque au contraire de déstabiliser encore davantage le travail des équipes éducatives

Bref, ce Pacte ne correspond pas aux besoins et aux attentes en terme de rémunération et ne permettra pas plus l'amélioration si nécessaire du service public d'éducation.

Les résultats du Sgen-Bretagne



On ne va pas se mentir : le soir du 8 décembre, l'équipe militante du sgen-CFDT Bretagne n'était pas d'humeur joyeuse. Nous avons beaucoup dépensé de notre énergie pour la campagne électorale et les résultats n'étaient pas à la hauteur de notre investissement.

Néanmoins, dans un contexte de baisse de la participation, **nous n'avons pas à rougir de nos résultats, et surtout notre représentation reste la même.**

Avec **11,35% des voix**, nous conservons notre siège en Comité Social d'Administration Académique.

Nous gardons par ailleurs notre représentativité dans les 4 CSA-Départementaux, dont les sièges sont répartis par une extraction des résultats obtenus au CSA-Académique. Et nous serons maintenant présents dans les 4 Formations Spéciales (ex Comités Hygiène, Sécurité, Santé et Sécurité au Travail).

Si nous n'avons toujours pas d'élu-es dans les CAPD du Morbihan et des Côtes d'Armor, nous sommes présents dans la CAPD du Finistère (2 sièges) et celle d'Ille et Vilaine (1 siège). Nous avons 2 sièges dans la CAPA du grand second degré.

Et surtout, il nous semble important de nous réjouir de **nos réussites**, qui sont loin d'être anodines :

- Dans les **CROUS**, notre score nous permet de passer de 1 à 3 sièges
- Nous progressons de manière significative dans **l'Enseignement Agricole Public** et gagnons un siège en CSA REA avec presque 20% des voix (19,8%) ainsi qu'un siège en CCP des personnels contractuels de Catégorie A.
- Nous progressons chez les **personnels administratifs** et cette progression est constante. Nous gagnons même un siège à la commission des contractuel-les chez les ATPSS (Administratif, Technique, Pédagogique, Social et de Santé).
- À **Rennes 1**, nous doublons notre score et obtenons 2 sièges. Le Sgen devient ainsi la 2ème organisation représentative de l'université.
- Nous n'obtenons pas de siège dans la CAPA des **personnels de direction** où il n'y a que 2 sièges à pourvoir, mais notre score est en progression et nous passons de 2 à 4 sièges en groupe Blanchet.

TOUS UNIS !



Et après ?

Le 3 février nous organisons à Ploufragan une formation à destination de nos élu-es et mandaté-es de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et des CROUS, ainsi que de l'Enseignement Agricole Public. Cette journée a permis de donner des repères à chacun-e. Nous y avons évoqué les différentes sources d'information, le réseau interne Sgen et CFDT, la déontologie, la communication avec les personnels, les relations avec l'administration, le compte-rendu d'instance, etc. Riche en échanges entre anciens et nouveaux, ce temps de formation a été l'occasion de partage d'expérience et d'outils pour permettre de représenter et défendre au mieux tous les collègues qui par leur vote nous ont témoigné de leur confiance.



Matthieu Gallou



C'est avec une grande tristesse que l'équipe du Sgen-CFDT Bretagne a appris le décès de Matthieu GALLOU le 14 décembre.

Adhérent de notre syndicat depuis une quinzaine d'années, il a été élu membre de notre conseil syndical régional au titre de l'enseignement supérieur, section de l'UBO, en avril 2013. Il a quitté ce mandat lorsqu'il est devenu Président de l'UBO en 2016.

C'était une fierté partagée de le voir élu à la Présidence de l'UBO en tant que professeur agrégé, un précédent important dans le monde universitaire.

Celles et ceux qui l'ont côtoyé à la CFDT ont apprécié ses grandes qualités humaines, professionnelles et militantes.

Il a su lors de son mandat de conseiller syndical, mais aussi avant et après en tant qu'adhérent « de base »

très pertinent, nous faire partager ses analyses sur les enjeux de l'enseignement supérieur en général et en Bretagne en particulier.

Il était à la fois simple et brillant dans ses réflexions, rapide et percutant dans ses propos quand c'était nécessaire, toujours respectueux de ses interlocuteurs. Il s'adaptait parfaitement à son auditoire et à sa connaissance de dossiers parfois pointus.

Il était également engagé dans la réflexion et l'action de notre fédération et dans sa représentation au Ministère.

Nous venons de perdre une personne de grande valeur.

Nos pensées accompagnent sa famille, ses proches et ceux qui ont partagé avec lui des responsabilités à l'UBO, dans notre syndicat et à la fédération.

Pratique

Télécharger son attestation fiscale adhérent-e CFDT

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66%.*

L'attestation fiscale CFDT pour la déclaration de revenus 2022 est disponible en téléchargement sur l'espace personnel adhérent-e.

Si ce n'est déjà fait, il faut commencer par activer son espace personnel sur le site cfdt.fr, en haut à droite, à côté de la loupe : « Mon espace ».

Il est nécessaire pour cela d'avoir son NPA (Numéro Personnel Adhérent-e) à disposition. Celui-ci figure sur la carte d'adhérent-e ou sur le message reçu automatiquement lors de l'adhésion.

Un fois sur votre espace, profitez-en pour découvrir tous les services de la CFDT : Réponses à la carte, Ma formation en 1 clic, Sydicisme Hebdo, Petites annonces...

* En cas de frais réels, la cotisation est déductible au titre des frais professionnels.

MON SYNDICAT	MA COTISATION
<p>SYND. GEN. EDUCATION NAT. CFDT BRETAGNE</p> <p>CONTACTER</p>	<p>Retrouvez toutes les informations relatives à votre cotisation : échéancier, attestations fiscales, date de prélèvement...</p> <p>Cet espace vous permet également de modifier vos informations bancaires ou passer au prélèvement automatique.</p> <p>CONSULTER</p>

Suppression de la technologie en 6ème : le Sgen-CFDT reçu au rectorat

Le 15 mars, une délégation du Sgen-CFDT Bretagne a été reçue en audience au rectorat pour porter la parole et les inquiétudes des professeur-es de technologie.

Comme nous l'avons dit en FS SST A*, cette décision aura de graves conséquences en termes de ressources humaines, certains collègues risquant de se retrouver en sous-services ou même de faire l'objet de mesures de carte scolaire dès la rentrée prochaine.

En termes de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS), cette décision est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Même si nous avons bien conscience qu'elle ne relève pas de la responsabilité du rectorat, en tant qu'employeur il lui appartient d'évaluer tous les risques, y compris psycho-sociaux. C'est à lui de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salarié-es.

Nous estimons qu'entre 50 et 70 postes pourraient être concernés. Le rectorat a confirmé cette estimation, tout en affirmant appréhender au plus prêt les impacts humains.

Le nombre de mesures de carte devrait être extrêmement réduit : 2 postes de titulaires sont touchés.

Par contre, les effets sur les postes vacants occupés par des personnels non titulaires devraient aboutir, à ce stade, à **26 suppressions de postes de contractuel-les.**



Le rectorat confirme l'augmentation du nombre d'enseignant-es placés en complément de service et ajoute que, concernant les sous-services il y aura bienveillance (et un message en ce sens en direction des Chefs d'établissement), les sous-services limités (jusqu'à 2h ?) ne donnant pas lieu à complément de service.

Le Sgen-CFDT Bretagne revendique pour les collègues :

- qu'il n'y ait pas de suppression de postes (y compris contractuels) ;
- l'acceptation de sous-services, surtout quand celui-ci est limité ;
- l'intégration de missions actuellement rétribuées en IMP pour compléter les services incomplets. (Ex. : les missions de RUPN, souvent exercées par les collègues de technologie) ;
- une anticipation RH des répercussions de ces mesures par des rendez-vous individuels pour limiter une attente anxiogène ;
- un accompagnement et de la formation pour les collègues qui souhaiteraient s'engager vers une autre valence.

* Formation Spéciale Santé et Sécurité au Travail académique

Compte-rendu complet de l'audience sur notre site



Pour aller plus loin



VOS DROITS

Je suis convoqué-e par ma hiérarchie. Que faire ?

Une convocation de l'autorité hiérarchique n'est jamais anodine. Tout personnel peut à un moment de sa carrière être en difficulté ou en opposition avec sa direction. Et nous ne sommes malheureusement pas à l'abri de critiques ou de dénonciations calomnieuses.

Jamais seul-e à une convocation hiérarchique

La convocation doit mentionner un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Pris par le stress de la rencontre, il se peut que vous ayez du mal à empêcher la conversation de dévier vers un autre sujet. Un-e militant-e Sgen-CFDT à vos côtés saura obliger votre interlocuteur à rester dans le cadre de la convocation, ou mettre fin à la discussion si nécessaire.

Faites appel à votre représentant Sgen-CFDT

Il ou elle a toute la légitimité nécessaire pour vous accompagner et peut faire appel aux outils dont dispose le syndicat (ressources juridiques, etc.). Son rôle est d'œuvrer pour vous défendre et d'être force de proposition et de négociation en cas de litige, tout en vous conseillant et faisant respecter vos droits.

QUI SUIS-JE ?

PIV ON ?



Je m'appelle Mireille Arnouat, j'ai presque 58 ans.

Je suis entrée en formation pour devenir institutrice à l'École Normale de Saint-Brieuc en 1986.

J'ai reçu une formation en français dans toutes les disciplines d'enseignement durant mes deux années de formation initiale à part quelques cours, de et en, breton donnés par la conseillère pédagogique Langue et Culture Bretonne, Claude Le Dû.

Elle savait déjà qu'il y aurait des besoins en enseignants bilingues les années suivantes.

En octobre 1990, Claude est venue me trouver dans ma classe de Lanmodez pour que je demande le poste bilingue qui venait d'être créé, sous la pression des parents, en maternelle à Lannion. J'ai commencé en novembre 1990 ma carrière dans l'enseignement public bilingue français/breton.

Je suis passée par la maternelle puis le CE2 et enfin le CP tout en travaillant à l'école d'Ar Santé puis à celle de Saint Roch. De 1990 à 2006 j'ai enseigné en classe bilingue à temps plein entourée d'une équipe pédagogique où le mot « projets » était le coeur de notre travail.

C'est grâce à cette équipe que j'ai progressé dans ma maîtrise du breton ainsi que dans la pédagogie en filière bilingue.

En 2006, j'ai été reçu au certificat de maîtresse-formatrice et j'ai rapidement pris part à la formation IUFM des futurs enseignants bilingues en co-intervention ou seule. J'ai eu l'occasion de rendre visite aux stagiaires bilingues sur le lieu de stage durant quelques années avant de devenir coordinatrice des enseignements bilingues à l'IUFM de Saint-Brieuc. Je suis aussi passée par la case Conseillère Pédagogique. Je retiens de toutes ces expériences professionnelles un apport d'une grande richesse en m'appuyant sur des échanges avec les enseignants débutants ainsi qu'avec ceux ayant acquis de l'expertise.

De retour en classe, j'ai travaillé en multi-niveaux puis décharge de temps partiels avant de prendre une direction d'école.

Je suis dorénavant en CE2-CM1 bilingue à Bégard.

Le nombre d'enseignants bilingues, les outils pédagogiques et la formation ont beaucoup évolué durant les 32 dernières années même s'il reste, en terme de formation continue, des améliorations à apporter ... peut-être en s'appuyant sur l'expérience des plus aguerris pour aider les plus jeunes !

Mireille Arnouat eo ma anv ; kazi 58 bloaz 'on. Kroget em eus ma stummadur skolaerez er Skol Normal Sant-Brieg e 1986.

E galleg e oa ma stummadur evit tout an danvezioù kelenn e-pad daou vloaz nemet un eurvezh kentel e brezhoneg pep sizhun etre kreisteiz hanter hag un eur hanter gant ar guzulierez war ar brezhoneg Klaoda An Dû.

Gouzout a rae he dija e vefe ezhomm eus skolaerien divyezhek.

E miz here 1990, eo deuet Klaoda da welet ac'hanon em c'hlas e Lanvodez evit kinnig din ar post e skol vamm e Lannuon, post krouet dindan gwask ar gerent. E miz du em eus kroget ma garienn en hentenn divyezhek publik galleg/brezhoneg.

Kelennet em eus er skol vamm, e CE2 hag er CP er skolioù Ar Sante hag Sant Rok.

Adalek 1990 betek 2006, labouret em eus leun amzer gant ur strollad skolaerien, pedagogourien a save raktresoù evit mad ar skolidi hag ar yezh.

Dre ar skipailh skolaerien 'on aet war-raok e keñver ar brezhoneg met ivez evit pezh a denn eus ar preder hag ar bedagogiezh.

E 2006, 'on bet degemeret war al listenn mistri-stummerien. Buan tre em eus kemeret perzh e-barzh ar stummadur e Sant-Brieg, ma unan pe gant skoazell ur stummer-all.

Baleet em eus bro ivez evit mont da weladenniñ ar stajidi en o klasoù en ur klask aliañ ar gwellañ.

Kenurzhierz ar stummadur kentañ ha kuzulierez pedagogel 'on bet ivez.

Pa sellan drek ma skoaz e gav din em eus desket kalz gant reoù yaouank o kregiñ o micher hag gant reoù barrek kenañ war ar pedagogiezh.

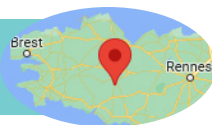
Pa 'on distroet en ur c'hlas, em eus bet ur c'hlasad lieslive, graet em eus diskargoù amzerioù diglok ha kemeret ur post renerez.

Bremañ 'on skolaerez e CE2-CM1 e Bear.

Nag a cheñchamantoù am eus gwelet dindan an 32 vloaz tremenet : niver ar skolaerien divyezhek a zo aet kalz war gresk, ostilhoù pedagogel a vez graet gant TES, bezañ a zo eus ur stummadur kentañ. Evit pezh a sell eus ar stummadur dibaouez e vefe araokadennoù d'ober ... marteze en ur aozañ kenlabour etre skolaerien o kregiñ gant ar vicher divyezhek hag reoù kozhañ tapet gante un nebeut barregezhioù !

À VOS AGENDAS

8 juin 2023



Assemblée générale de mi-mandat du Sgen-CFDT Bretagne à Pontivy

Au lycée Le Gros Chêne

Cette journée permettra de faire le point sur notre activité depuis le congrès de Plouay en octobre 2021, de débattre sur l'actualité revendicative ainsi que d'échanger sur le thème « **Pour une société inclusive** ». Ce moment à la fois convivial et syndical sera également l'occasion de rencontrer nos élu-es, nos représentant-es dans les différentes instances, ainsi que des adhérent-es des différents services et établissements.

Christophe BONNET, Secrétaire National à la fédération et une représentante de la CFDT Bretagne seront présents.

Tous les adhérent-es sont invité-es. Les participant-es recevront une autorisation d'absence.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire en complétant le formulaire.

S'inscrire à l'AG de mi-mandat du Sgen-CFDT Bretagne



<https://vu.fr/unrM>

13 - 17 mai 2024

Lorient
2024

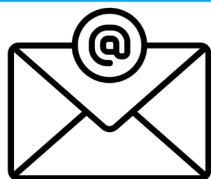
sgen
Cfdt

Congrès fédéral Sgen-CFDT à Lorient

Le Sgen-CFDT Bretagne a porté sa candidature pour organiser le prochain congrès fédéral dans le Morbihan, et celle-ci a été approuvée.

Nous accueillerons donc en mai 2024 plusieurs centaines de militant-es et responsables du Sgen-CFDT de toute la fédération pour des échanges et des débats, une occasion unique de découvrir la richesse de notre organisation.

Une belle aventure collective pour le Sgen-CFDT Bretagne, qui nécessite la présence d'une vingtaine de bénévoles par jour pour l'accueil des délégué-es, la tenue de la buvette... N'hésitez donc pas à vous faire connaître dès à présent si vous souhaitez participer à cet événement. Il n'est pas nécessaire de se libérer pour la semaine entière, nous ferons tourner des équipes sur 2 ou 3 jours. Pour les adhérent-es en activité, le syndicat vous communiquera une convocation pour votre autorisation d'absence.



Le Sgen-CFDT Bretagne envoie régulièrement des lettres électroniques aux adhérent-es.

Si vous ne les recevez pas alors que vous nous avez bien transmis votre adresse mail, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

sgen
Cfdt

BRETAGNE
BREIZH

10 bd du Portugal CS 10811
35208 Rennes cedex 2
Tél. 02 99 86 34 63
Fax 02 99 86 34 19
bretagne@sgen.cfdt.fr

Permanences :
mercredi, jeudi et vendredi.

**Antenne/secteurs
Côtes d'Armor**

93 bd E. Prigent CS 90005
22009 St Brieuc cedex 9
Tél. 02 96 94 00 99
(standard CFDT)
22@sgen.cfdt.fr

Permanences :
RDV sur demande.

Secteur Finistère

9 rue de l'Observatoire
CS 21825
29218 Brest cedex 1
Tél. 02 98 33 64 20
29@sgen.cfdt.fr

Permanences :
Morlaix : lundi de 10h à 12h15,
mercredi de 16h à 18h,
vendredi de 10h à 12h15
Brest et Quimper : sur RDV au
02 98 88 15 54.

Secteur Ile-et-Vilaine

10 bd du Portugal CS 10811
35208 Rennes cedex 2
Tél. 02 99 86 34 61
35@sgen.cfdt.fr

Permanences :
mercredi, jeudi et vendredi.

Secteur Morbihan

40 rue Olivier de Clisson
56000 Vannes
Tél. 02 97 54 11 40
56@sgen.cfdt.fr

Permanences :
RDV sur demande.

9 rue Jouanno
56300 Pontivy
Permanences :
le mercredi de 14h15 à 16h15

En dehors de ces horaires
ou en cas d'absence,
laissez votre message.
Répondeurs et courriers
électroniques sont
régulièrement consultés.



SyndicatSgenCFDT



@sgenBZH



sgencfdtbzh